

LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières et des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, modifié,

VU le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Considérant l'avis d'ouverture du recrutement sans concours d'Agents d'Entretien Qualifiés sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 2 juin 2025, en vue de pourvoir 20 postes.

DECIDE

ARTICLE 1° : Les candidats admis au recrutement sans concours pour l'accès au grade d'Agent d'Entretien Qualifié organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 20 postes sont les suivants classés par ordre de mérite :

JAOUI SAKINA
JULIEN LILAS
GONDRAN MARINE
DE CHALVET FLORIAN
AIT AHMED ZINEB
TISSIER GHISLAIN
BOUSSAID SOUFIANE
DUFFO TRACY
ROBIN PATRICK
PATOUX SYLVAIN

DELFOSSÉ WILFRIED
ANTOINE DIDIER
CROS YANIS
LEGRAND TOM
TORTOSA QUENTIN
SOUAG SELMEN
BOURGIN GWENDOLINE
CASADO JOAN
GAUFFENIC MAXIME

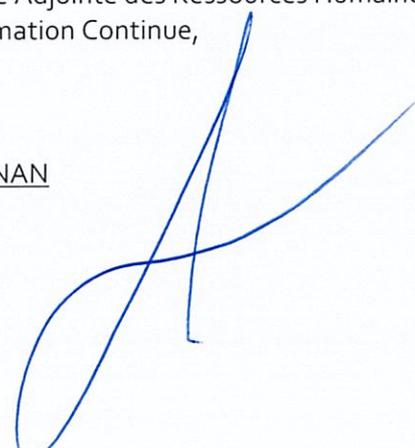
ARTICLE 2° : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 22 septembre 2025,

P/ La Directrice Générale et par délégation

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et de la Formation Continue,

Camille CONAN



Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation dans les deux mois qui suivent la présente notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai deux mois à compter de la date de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr